



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



Metz, le 24 JUIN 2013

N° 4738 /DEF/EMSD Metz/DMS/BSI/SSE

Commandement de la  
région Terre Nord-Est,  
commandement des  
forces françaises et de  
l'élément civil stationnés  
en Allemagne.

Le général de corps d'armée Patrick RIBAYROL,  
gouverneur militaire de Metz,  
commandant de la région terre Nord-Est,  
commandant des forces françaises  
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Oise.

OBJET : Département 60 – POS et PLU.

RÉFÉRENCES : 4 lettres des 10 et 11 juin 2013.

Par correspondances visées en référence, vous m'avez demandé de vous indiquer, afin de les porter à la connaissance des maires de Mareuil-sur-Ourcq, Precy-sur-Oise, Trosly-Breuil et Erquinvillers les éléments visés à l'article R 121-1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à la révision ou à l'élaboration de leur plan d'occupation des sols ou plan local d'urbanisme.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'aucun immeuble militaire n'est implanté sur ces bans communaux et que ces derniers ne sont grevés par aucune servitude d'utilité publique relevant de l'Etat-défense.

C'est pourquoi, je ne souhaite pas être associé aux réunions des groupes de travail en charge de la révision ou de l'élaboration de ces documents d'urbanisme, ni recevoir les projets arrêtés, pour avis.

Par ordre,  
le général de brigade aérienne Patrice SAUVÉ,  
général adjoint soutien

COPIES :  
COMBdD Creil  
USID Creil

